



Délégués du personnel **CFDT** des sites et du siège Groupama Loire Bretagne Réunions du 17 juin 2014

La situation est grave....

Mais pas désespérée !

Les DP ne cessent de dénoncer la dégradation des conditions de travail à plusieurs endroits de l'entreprise (DAB, santé, vie-banque...) et de demander à la direction de prendre les mesures visant à leur amélioration et un retour à la normale.

A notre demande la direction fait des points de situation sur les services concernés mais il semble que nous n'ayons pas toujours le même sens de la normalité. En effet les sources d'information des DP ne se limitent pas au baromètre QVT (qualité de vie au travail) mis en place par la DRH !

Salariés déboutés...

DP dégoûtés !

Les salariés « back IRSA » du site de Nantes ont été déboutés de leur demande de changement de classe. En effet, leur nouvelle mission qui fait appel à des compétences nouvelles ne pèse pas assez lourd dans la balance...

En outre, selon la direction les DP n'avaient pas capacité à lui porter cette réclamation collective (et non pas une revendication). C'est quoi notre rôle alors, sinon, entre autres, de présenter les réclamations individuelles et collectives des salariés ?

Augmentations individuelles

Conformément à l'article 22 de l'Accord National Groupama, la direction nous a communiqué les éléments suivants :

- **Augmentations individuelles** : 680539€ pour 288 non cadres et 186 cadres.
- **Primes ponctuelles** : 173418€ pour 122 non cadres et 86 cadres.

➤ Sur 116 personnes qui étaient concernées par une révision automatique de leur situation prévue par l'article 24 de l'Accord national, 108 ont eu une augmentation individuelle en 2014.

Si le chat n'est pas là

Les souris ne dansent pas...

Qu'une direction invite ses cadres à un séminaire, nous ne le discutons pas, c'est son droit.

Par contre, que les équipes n'en soient pas au préalable informées, c'est un manque de considération !

Aurait-on peur que les salariés profitent de l'absence de leur encadrement ? Rassurez-vous, les salariés de GLB ne sont plus des enfants...

Il est où le « parler vrai » dont on nous rabâche les oreilles ???

Double peine

Les salariés du CRC (centre de relation clientèle) et de la plate-forme vie-banque peuvent percevoir en sus de leur rémunération fixe une rémunération additionnelle liée à la réalisation d'objectifs spécifiques. Ce type de rémunération ne fait l'objet d'aucun accord à GLB et les DP dénoncent la double peine infligée à un salarié qui, sous prétexte qu'il n'aurait pas atteint les objectifs, s'est vu refuser une augmentation individuelle dans le cadre de l'article 21 de l'ANG (accord national Groupama).

Pour la direction il s'agit là d'une situation individuelle qui n'a pas vocation à se généraliser. Réponse que nous ne pouvons pas accepter. Affaire à suivre...

Vos Délégués du personnel **CFDT (liste au dos)**
Prochaine réunion le 9 septembre 2014

Bonnes vacances !



100%



Délégués du personnel Sites/Siège Groupama Loire Bretagne

➤ Département 22

- Thurianne LUCAS
- Hervé CHAPELET
- Régis NOGUES

➤ Département 29

- Rémy JESTIN
- Pascal UGUEN
- Anthony SOLIMENT
- Pierre QUIVIGER
- Jean-Michel LE VERN
- Servais HERNOT
- Jean-Yves GUEGUEN

➤ Département 35

- Carole GARRIOU HENON
- Magali TREGAROT
- Daniel LOREE

➤ Département 44

- Gwladys GUILLOTEAU
- Solange ROSIERE

➤ Département 49

- Alexandra GENEST
- Anne Thérèse GUEGNARD

➤ Département 56

- Bernard PERRAIS
- Martine RAUT
- Christophe LORCY

